



Première croissance externe finalisée Rachat du site TOPAnnonces

Première opération de croissance externe finalisée : Rachat du site internet TOPAnnonces, un des cinq plus importants sites internet français de petites annonces généralistes

Dans le cadre de sa politique de croissance externe sélective, HF Company a identifié plusieurs cibles potentielles qui permettront de diversifier le portefeuille d'activités et pour lesquelles le Groupe est en mesure de servir d'accélérateur de développement.

Une des voies stratégiques étudiées par le Groupe, dont tous les métiers s'inscrivent dans l'univers technologique, est la digitalisation d'une partie de ses activités. HF Company vient ainsi d'acquérir TOPAnnonces, site internet généraliste de petites annonces qui viendra compléter l'activité e-commerce du Groupe.

Avec plus d'1,8 million de visiteurs uniques mensuels et plus de 500.000 petites annonces de particuliers et professionnels présentées sur son site internet, TOPAnnonces est l'un des cinq plus importants sites de petites annonces en France.

Au regard des standards de valorisation dans l'univers des sociétés de e-commerce, la transaction a été réalisée à des conditions très avantageuses pour HF Company.

Cette première opération laisse ainsi intactes les capacités d'acquisition du Groupe. Au 30 juin 2017, HF Company disposait d'une trésorerie nette positive de 20,8 M€ et de 48 M€ de fonds propres. Le Groupe continue d'étudier activement plusieurs projets de rachats.

Prochaine publication : Chiffre d'affaires 2017 le 16 janvier 2018 après la clôture des marchés

Contact

HF Company

Tél : 02 47 34 38 38

comfi@hfcompany.com

ISIN : FR0000038531– Reuters : HFCO.LN Bloomberg : HFCO NM

À propos d'HF Company : HF Company est un intégrateur de solutions technologiques dans l'univers de la maison connectée. Le Groupe est également leader mondial des solutions Broadband. HF Company est coté sur Euronext (compartiment C), labellisé entreprise innovante par Bpifrance (n°3723929/1) et éligible au PEA PME selon les critères définis par le décret du 4 mars 2014.

METRONIC
SOLUTIONS POUR LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE

